

INFORMATION

Les informations paraissant sous cette rubrique sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

The information presented under this heading is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

Association
du personnel
CERN

Staff
association
CERN

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

Adresse AP sur le WEB
http://www.cern.ch/CERN/Staff_Association

25 mars 1996

Rassemblement dans le Hall du Bâtiment principal, le 20 mars 1996

Il y a quelques semaines, plusieurs membres du personnel d'une entreprise travaillant pour le CERN sur son site ont été informés par leur employeur que leur rémunération allait être diminuée de 20% environ à partir du mois suivant. Pour continuer à avoir contrat avec le CERN, compte tenu des nouvelles règles d'adjudication des contrats décidées par le Comité des Finances, cette entreprise avait choisi de réduire ses coûts par ce moyen¹. Dans une lettre adressée à ses employés, cette entreprise faisait référence aux "*nouvelles contraintes budgétaires qui lui sont imposées par le CERN, dans le cadre du nouveau contrat*". D'où des réactions bien compréhensibles.

Plusieurs centaines de membres du personnel d'entreprises et de membres du personnel du CERN se sont donc rassemblés, entre midi trente et une heure trente, dans le Hall du Bâtiment principal, les uns à l'appel de leurs délégués syndicaux — par un tract distribué deux jours avant, les autres à l'appel de l'Association du personnel — par un FLASH distribué la veille. Les premiers voulaient exprimer leur inquiétude pour leur emploi et leurs conditions d'emploi, les seconds voulaient montrer leur solidarité avec les collègues avec qui ils travaillent tous les jours, dans les mêmes tunnels, les mêmes halls, voire les mêmes bureaux ou les mêmes secrétariats.

Des représentants syndicaux français et suisses étaient présents: la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), des membres de la Communauté Genevoise d'Action

Syndicale (CGAS) — le Syndicat suisse pour l'Industrie et le Bâtiment (SIB), la Fédération suisse des Travailleurs de la Métallurgie et de l'Horlogerie (FTMH), la Fédération suisse des travailleurs du Commerce, des Transports et de l'Alimentation (FCTA) et le Syndicat Interprofessionnel des Travailleurs et des Travailleuses (SIT) — ainsi que des représentants de l'Association du personnel. Une pétition a été signée sur place par plus de 400 membres des entreprises. Le rassemblement s'est déroulé le plus pacifiquement du monde et s'est dispersé de même vers une heure et demie.

Dans l'après-midi, des représentants syndicaux ont été reçu par la Direction du CERN, à leur demande. Ils ont également demandé à être reçus par les délégations française et suisse au Conseil ou au Comité des Finances, mais nous ne savons pas encore quelle suite sera donnée à cette demande.

La veille, le Directeur général avait écrit au Président de l'Association du personnel une lettre dont il faisait adresser copie à tous les membres du personnel par l'intermédiaire des Directeurs et des Chefs de Division². Il déclarait que le rassemblement organisé par des salariés d'entreprises était "*organisé en dehors de toute légalité*" et demandait à l'Association de renoncer à son appel à rejoindre ce rassemblement.

L'Association n'a pas répondu à cette demande: elle considère en effet que le personnel qui travaille sur le site, quel que soit son employeur, a encore le droit de se rassembler dans une des parties communes du site, à

¹ en fait, cette entreprise a fait une offre inférieure de plus de 20% à l'offre immédiatement supérieure...

² sinon vous pouvez en obtenir une copie auprès du Secrétariat de l'Association du personnel - tél. 4224 ou Staff_Association@macmail.cern.ch.

l'heure de la pause de midi. Elle considère aussi qu'il était de son devoir de témoigner ainsi sa solidarité avec nos collègues des entreprises.

Dans sa lettre, le Directeur général affirmait que, depuis l'année dernière (CCP du 15 novembre 1995 et Bulletin hebdomadaire 48/95 du 27 novembre 1995), tout projet de manifestation est soumis à des conditions de préavis et de discussion préalable, conditions qui n'étaient pas remplies.

En fait, ce que le Directeur général a omis d'écrire, l'Association a émis les plus grandes réserves sur ces nouvelles conditions: elle l'en a informé, le 5 décembre dernier, en demandant que ces règles fassent l'objet de discussion au sein du Comité de concertation permanent (CCP). Le Directeur général a répondu le 11 décembre, en acceptant cette discussion. C'est ainsi qu'un **Projet de règles applicables aux manifestations** a été soumis par la Direction au CCP, à la mi-janvier mais n'a pas encore été discuté. L'Association l'a envoyé pour avis à un de ses conseillers juridiques, dont elle attend la réponse incessamment. Nous laisserons ainsi de côté la question de savoir si le rassemblement du 20 mars était ou non une manifestation: il n'y a pas encore de règles applicables aux manifestations.

Dans sa lettre le Directeur général affirmait aussi que *"les questions relatives aux entreprises travaillant sur le site et à leurs personnels ne relèvent pas de [notre] mission"*: l'Association du personnel n'a jamais prétendu représenter le personnel des entreprises auprès de leurs employeurs, et le Directeur général le sait bien.

C'est d'ailleurs pourquoi, elle entretient des relations avec les syndicats qui assurent cette représentation.

Mais l'Association ne saurait se désintéresser de nos collègues, mêmes s'ils ne sont pas membres du personnel du CERN: c'est pourquoi les nouveaux Statuts de l'Association lui fixent dans ses buts de **"Promouvoir de bonnes relations entre les membres du personnel du CERN et les autres personnels travaillant sur le site"**. Le Directeur général a reconnu que ces Statuts sont *"compatibles avec les objectifs et les activités de l'Organisation ainsi qu'avec son statut d'institution internationale"*.

Mais la vraie question n'est pas de savoir si le rassemblement était légal ou non et si l'Association devait s'y associer ou non. **La vraie question** touche la politique de privatisation de la fonction publique internationale menée par la Direction sous les instructions des États membres ou avec leur accord. Dans le PROTON de juin 1995, nous avons noté:

"La Direction annonce une politique accrue de recours à l'industrie, aux services industriels ou à l'affermage", et nous avons considéré que:

"Le recours à la véritable industrie européenne, hors du site, n'est pas critiquable à condition de préserver la compétence globale de l'Organisation. La sous-traitance accrue sur le site, génératrice potentielle de conflits, va contre les intérêts du CERN et du personnel. L'opportunité de sous-traiter certains services doit être discutée très largement."

Les conflits apparaissent: une grande partie des membres du personnel de l'entreprise mentionnée tout au début de cet article sont maintenant en grève. Ils devaient travailler sur l'amélioration du LEP, dont l'achèvement se trouvera de ce fait retardé.

La discussion sur l'opportunité de sous-traiter certains services ne se fait pas, les décisions sont prises au coup par coup et nous pensons que la limite a été franchie au-delà de laquelle le CERN commence à perdre le contrôle d'activités stratégiques ou sensibles qui devraient être confiées à des membres du personnel titulaires, fonctionnaires internationaux.

Un bon nombre de membres du personnel d'entreprises sont en fait du personnel titulaire manquant et devrait être titularisé. Pour les autres, une Convention de site devrait être établie par les autorités des États hôtes, le CERN et les partenaires sociaux afin d'assurer une concurrence loyale entre entreprises soumissionnaires et une protection correcte des employés de ces entreprises. Il ne s'agirait que d'une idée déjà développée vers 1985 par les responsables du Travail du Canton de Genève et de la région française environnante, laissée en friche depuis et qu'il faudrait reprendre et à mener à son terme sans tarder.

C'est par de telles mesures constructives que l'on pourra résoudre les problèmes et non pas en interdisant les rassemblements. □

Staff Council Meeting, 5 March 1996

Summary: *I – Activities of the Executive Committee: TREF (pensions, MOAS, detachments), mini-Assizes on Health Insurance, external relations, SCC meeting 6 March, II – Flexitime, gradual retirement, job creation, III – “Collectes à long terme”.*

The Staff Council met on 5 March at 2.30 p.m. under the chairmanship of Marcel Aymon.

I – Activities of the Executive Committee

The following points were mentioned:

Meeting of the Tripartite Forum, TREF, on 29 February

The Staff Council took note of the information concerning the four main subjects which had been discussed at this meeting:

Guarantees for the pensions of the CERN personnel in the event of the dissolution of the Organization: the Task Force on Reintegration chaired by M. O. Ottosson proposes the mechanisms to create an international Foundation under Swiss law. These have been discussed at TREF as well as the importance of ensuring before the transfer of funds to the Foundation, that the Pension Fund is economically and financially balanced in order to have the means of fulfilling its purpose. Some questions still remain open, in particular the annual adjustment of pensions to take into account foreseeable inflation, and the composition of the Council which will supervise and monitor the management of the Foundation. These questions will be examined again during a meeting of the task force on 18 April, to which the members of TREF are invited.

Actuarial review of the Pension Fund: this study was rediscussed, even though the Management was still unable to present its detailed comments since certain hypothesis on the evolution of staff numbers were not available. Many questions have been raised concerning whether the hypotheses used for the study, such as the rates of yield and inflation are realistic, as well as the negative effect of CERN's personnel policy on the balance of the Fund and ways of accounting and correcting for this.

Status report on the merit-oriented advancement policy based on career paths (MOAS): the system has been explained in some detail to the delegates of the Member States, certain of whom were concerned by the regular increase of the personnel budget, even though the cost of advancement is taken from the budget, not added to it. No concrete proposals for

modifying the system were made, but a new status report must be presented after one year.

Detachments Programme: the many difficulties which limit the effectiveness of the present arrangements have been discussed.

Mini-assizes of the Association on health insurance, 15 March

This study day on health insurance has been arranged within the context of ongoing meetings and discussions on the topic:

- **last December**, the CERN Council approved the report of the of the Restricted Tripartite Group, which stated: “...*The Management is to define targets for a series of cost containment measures in 1997.... A progress report on these measures is to be provided by the Management in June 1996.*”;
- **14 February**, the recommendations of the Reports of Hoffmann (1990, 1991) and Weber (1992) have been recalled in the Standing Concertation Committee, SCC. Apart from the Organization contributing directly to the health insurance cost of beneficiaries of the CERN Pension Fund, which was agreed last December, these recommendations foresee that spouses of members of the personnel who have a professional income must either be insured elsewhere or pay a premium to be insured with Austria;
- **1 March**, the CERN Health Insurance Supervisory Board, CHISB, started to study the various categories of persons insured and the beneficiaries of the CERN Health Insurance system;
- **6 March**, the SCC will study cost containment measures for 1997;
- **15 March**, a special meeting of the SCC to continue discussions on the health insurance of spouses;
- **22 March**, an oral presentation at TREF by the Management of cost containment measures for 1997.

Relations with our colleagues of other international organizations

- **1 May:** the Staff Council stated it was favourable to participating in the traditional 1st May parade, but asked for more information for the next meeting.
- **2 May:** legal symposium on the operation of the International Labour Organization Administrative Tribunal, ILOAT, organized by our colleagues from the European Patent Office, EPO in Geneva at the International Labour Office, ILO:

- review of ILOAT jurisprudence on collective contract termination and relocation of the workplace. How the ILOAT reacts to costly cases;

- independence of the ILOAT: reality or moot principle? Relations with the governing bodies, Member States and Executive Heads;

- selection, appointment and the role of ILOAT judges. Role of the Registrar;

- direct access of unions to ILOAT. The ILOAT's stand on collective bargaining.

The symposium will aim for a declaration of support for the principle of direct access.

- **3 May:** constituting meeting of the Yearly Organizing Reunion of International Civil Servants, YORICS, as a Non Governmental Organization, NGO.

SCC Meeting 6 March

The Staff Council noted, in particular, the doubts of the Executive Committee, relative to the calculations for advancements 1996, and asked to be informed of the results of the discussions. [The situation has since been clarified and an error corrected.]

II – Flexitime, gradual retirement, job creation

These points have been grouped by the Executive Committee which discerns an interest by the staff not only for more free time, but also a desire to participate in finding solutions to CERN's employment problems and to express solidarity with the young looking for work.

In accepting the Report of the Restricted Tripartite Group last December, the CERN Council accepted the principle of a First Employment Programme *“to be directed towards young recently-qualified persons.*

The Management is to analyse and define the appropriate tools, such as on-the job training and first employment levels in line with market forces, and to present proposals in June 1996 for implementation as soon as possible thereafter.”

Unanimously the Staff Council mandated the Executive Committee to undertake discussions with the Management, on the following lines:

- this programme must be a real programme of first employment and not the beginning of career employment at CERN, as the Management pretends;
- this programme must be identified as such; the length of this first employment must be two to three years and the programme must be separated from the system of career paths;
- a programme of special training must be arranged;
- the problems of returning at the end of the contract must be treated, notably:

- reinstatement in the country of origin
- possible unemployment benefits

The Staff Council has been informed of the intention of the Management to suppress payment of overtime to finance recruitment. By 19 votes to 1 and 3 abstentions, it agreed that the Association should follow this path in exchange for the creation of jobs. In addition, it sees this as an efficient way of checking whether it is possible to control whether these recruitments actually take place.

After a long discussion the Staff Council, by 14 votes to 6 and 5 abstentions, has mandated the Executive Committee to study ways of introducing a voluntary reduction in working time accompanied by a smaller reduction in purchasing power in exchange for the creation of supplementary jobs. However, the Staff Council fears that the Management would use such a reduction to decrease personnel costs without creating jobs. Commitments by the Management must therefore be obtained as well as the means of control.

By 19 votes to 1 and 5 abstentions, the Staff Council has also mandated the Executive Committee to explore ways to make part-time work before retirement more attractive.

III - “Collectes à long terme”

The Staff Council unanimously approved a new educational project in the poor quarter of Quito, in Ecuador.

The meeting closed at 6.00 p.m.

ELECTIONS À LA COMMISSION DU FONDS D'ENTRAIDE

Comme chaque année la Commission du Fonds d'Entraide doit procéder au renouvellement d'une partie de ses membres.

Conformément à l'article 6 du Règlement du Fonds d'Entraide, 3 membres de la Commission 1995 sont démissionnaires, et doivent être remplacés.

Tout membre du Personnel est éligible. Si vous êtes prêt(e) à consacrer environ deux heures par mois de votre temps de travail pour aider vos collègues, n'hésitez pas à vous joindre à cette Commission autonome et prête à l'écoute.

Les candidatures doivent être déposées avant le **5 avril 1996**. Les formulaires peuvent être obtenus auprès Michèle Brandenburger (tél. 6601) qui pourra vous donner de plus amples renseignements, et vous adresser une copie du Règlement du Fonds d'Entraide.

Nom, Prénom

.....

Division Tél.

ELECTIONS TO THE BOARD OF THE MUTUAL AID FUND

Every year the Board of the Mutual Aid Fund has to replace a proportion of its members.

In accordance with Article 6 of the Fund's General Regulations, 3 members are retiring from the Board this year, and have to be replaced.

All members of the CERN personnel are eligible. If you are prepared to devote about two hours a month during working hours to assist your colleagues, do not hesitate to join this self-governing Board, whose principal task is to listen.

Candidates must announce their intention to stand for election by **5 April 1996**. Forms may be obtained from Michèle Brandenburger (tel. 6601), who will also be pleased to provide further information and send you a copy of the Fund's General Regulations.

Name, First Name

.....

Division Tel

GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN

La prochaine permanence du Groupement des Anciens du CERN se tiendra le :

MARDI 2 AVRIL 1996

de 14h.00 à 17h.00

dans les locaux de l'Association du Personnel
Bâtiment 64 R-010

Les permanences du Groupement des Anciens du CERN sont ouvertes à tous les bénéficiaires de la Caisse de Pensions et à tous ceux qui approchent la retraite.

* * *

S.A.F.I. Survey

We have received copies of a questionnaire from S.A.F.I. which they would like their members at CERN to complete. If you are a member and would like a copy please contact the Secretariat of the Staff Association.

S.A.F.I. Sondage

S.A.F.I. a adressé pour ses membres du CERN un questionnaire à remplir. Si vous êtes membre, des copies sont à disposition au Secrétariat de l'Association du Personnel.